

**Article 1 : Objet**

APAGOR S.A.S, ci-après dénommée « Société Organisatrice » Société par Action Simplifiée au capital de 288 800,00 Euros, dont le siège social est situé au 3, avenue du Canada – 91940 Les Ulis (France) immatriculée au RCS Evry, sous le n° B 340 550 524 00235, organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « Gardez le goût des vacances ».

Le jeu sur Internet est accessible à l'adresse suivante : <http://www.classcroute.com/jeu>, ci-après « Le Site » du 12/09/2016 00h00mn01s au 23/09/2016 23h59mn59s, exclusivement sur Internet.

**Article 2 : Conditions de participation**

2.1 La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat et est ouverte à toute personne physique, majeure et résident en France métropolitaine, en Belgique et au Luxembourg, **détenteur de la carte fidélité class'croute**. Cette carte s'obtient gratuitement, sur simple demande auprès de votre restaurant ou sur [classcroute.com](http://www.classcroute.com). Pour l'activer, il faudra vous rendre sur [www.classcroute.com](http://www.classcroute.com) et créer votre compte.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice, de la Société Pastelle et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant dès lors qu'ils sont strictement nécessaires à la gestion du jeu.

2.4 Toute participation au présent concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

**Article 3 : Modalités de participation sur Internet : <http://www.classcroute.com/jeu>**

Il est proposé un formulaire :

Le joueur se connecte sur l'adresse : <http://www.classcroute.com/jeu>, renseigne le formulaire et clique sur le bouton « valider »

Après avoir cliqué sur le bouton «valider» et avoir pris connaissance des modalités de participation, le présent règlement :

1. Le jeu se déroule du 12/09/2016 00h00mn01s au 23/09/2016 23h59mn59s.
2. Le participant – même prénom, nom, adresse postale – ne peut jouer qu'une seule fois

3. Le participant devra compléter son formulaire d'inscription et indiquer dans une liste déroulante prévue à cet effet, le restaurant class'croute où il souhaite se voir remettre le lot. Il lui sera demandé son numéro de carte de fidélité class'croute (donnée obligatoire).
4. Le joueur sera invité – sans obligation - à partager le jeu sur les réseaux sociaux

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <http://www.classcroute.com/jeu>

#### **Article 4 : Sélection du gagnant**

La société organisatrice met en jeu :

1 semaine (soient 5 nuits) au SRI LANKA pour 2 personnes dans un hôtel 3 étoiles avec petit déjeuner inclus, d'une valeur ne pouvant dépasser 3200€. Ce voyage devra être réservé avant le 30.10.2016 pour un voyage d'une semaine sur la période du 2 janvier au 31 janvier 2017 (hors périodes scolaires).

Le gagnant sera désigné par tirage au . Si il ne se manifeste pas au plus tard 28/10/2016 pour se voir attribué son lot, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et la Société Organisatrice s'engage alors à les distribuer dans le cadre de l'opération elle-même ou à les offrir (ou leur contre-valeur monétaire) dans un délai de six mois après la date de clôture de l'opération, à une œuvre de bienfaisance reconnue, s'ils n'ont pu être remis à des participants.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de son lieu de travail, département et pays dans toute manifestation publicitaire, sur le site Internet de l'organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué. Le gagnant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son âge, ses coordonnées postales et email. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant la remise des week-ends, des tabliers et des tee-shirts à gagner dans le cadre du « Jouez les prolongations estivales » sur le site <http://www.classcroute.com/jeu.html>. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà remis.

#### **Article 5 : Dotation sur le site Internet <http://www.classcroute.com/jeu>**

Ce jeu « Laissez le thé vous transporter » donnera lieu à la désignation d'un gagnant suite à un tirage au sort effectué par la Société Organisatrice.

Le tirage au sort sera effectué entre 10 et 14 octobre 2016 et le gagnant sera automatiquement informé par email afin d'organiser la remise du lot dans le restaurant class'croute qu'il aura choisi.

Les lots ne pourront faire l'objet d'un remboursement en espèce ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible et ni sécable.

Les lots ne sont pas échangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange des lots est strictement interdit.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

### **Article 6 : Jeu sans obligation d'achat**

Tout participant au jeu sur Internet « Laissez le thé vous transporter », peut obtenir sur demande le remboursement sur une base forfaitaire des frais de connexion Internet engagés correspondant : à la consultation du règlement et/ou au temps de participation au jeu sur la base d'une connexion Internet de 3 minutes au tarif réduit soit 0,15 Euros sur présentation d'un justificatif du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion. Remboursement du timbre (tarif lent en vigueur) nécessaire à l'envoi sur simple demande.

Ces demandes de remboursement doivent être effectuées au plus tard le 02/10/2015 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du jeu : class'croute, « Laissez le thé vous transporter », Service Marketing – 3 avenue du Canada, 91940 Les Ulis. Le remboursement sera limité à un remboursement par participant (même nom, même adresse, même RIB).

En l'état actuel des offres de services et de la technique, il est expressément convenu que tout accès à Internet s'effectuant sur la base d'une connexion gratuite ou forfaitaire offerte par le fournisseur d'accès à internet, ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'accès à internet est contracté dans l'intérêt général du participant sans que la connexion au site à des fins de participation au jeu ne lui occasionne de frais ou débours supplémentaire.

### **Article 7 : Limitation de responsabilité**

La participation au jeu « Laissez le thé vous transporter », implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et risque de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce

soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <http://www.classcroute.com/jeu> et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « Jouez les prolongations estivales » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au(x) fraudeur(s) et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu « Jouez les prolongations estivales » s'adresser la Société Organisatrice du jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier toute ou partie des modalités du présent règlement en cas de force majeure auquel cas sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux (« Jouez les prolongations estivales » et instant gagnant en restaurant), toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mise en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

### **Article 8 : Dépôt du règlement**

Le règlement du jeu est déposé chez Maître Bruno GABIN, huissier de justice, sis 2, rue de Lyon, BP90040, 75560 Paris Cedex 12, il est consultable sur le site internet <http://www.classcroute.com/jeu>. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé chez Maître Bruno GABIN, huissiers de justice, sis 2, rue de Lyon, BP90040, 75560 Paris Cedex 12 dépositaires du règlement avant sa publication.

### **Article 9 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu « Jouez les prolongations estivales », les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, email, numéro de téléphone...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant, à l'attribution et à la remise des lots internet. Ces informations sont destinées à la société organisatrice et son partenaire PepsiCo France, responsable de traitement, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'expédition du lot.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription aux courriers électroniques d'information à caractère commercial de la société Organisatrice. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : class'croute, Jeu « Laissez le thé vous transporter », Service Marketing – 3, avenue du Canada 91940 Les Ulis.

#### **Article 10 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante class'croute, « Laissez le thé vous transporter », Service Marketing – 3, avenue du Canada 91940 Les Ulis et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.